Plobsheim
ATTRACTIVE, SOLIDAIRE, ENGAGÉE

Avis de concession de service
Délégation de service public

1. **Identification de l'autorité délégante :**

Commune de PLOBSHEIM
1 rue du Moulin - 67115 PLOBSHEIM
☎ 03 88 98 50 21 - Mail : accueil@plobsheim.fr
Représentée par : Madame Michèle LECKLER, Maire

2. **Objet de la concession de service public :**

- Gestion et exploitation d'un accueil collectif de loisirs périscolaire et extrascolaire « Les Petits Reporters » et l'animation socio-éducative, de jeux et de détente des jeunes de la commune de 10 à 14 ans

Nomenclature principale (cpv) :

- 85312100 Services de foyers de jour

3. **Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRF11 – Commune de Plobsheim

4. **Procédure :**

Délégation de service public passée en application des dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du CGCT et en application des articles L.3100-1 du Code de la commande publique, relatifs aux contrats de concession. Il s'agit d'une procédure restreinte

5. **Durée des délégations :** 5 ans

6. **Prise d'effet des délégations :** 1er septembre 2027

7. **Description des prestations :**

- Accueil périscolaire fonctionnant en période scolaire du lundi au vendredi durant la pause méridienne avec repas (environ 100 enfants) puis après la classe jusqu'à 18h30 (environ 45 enfants) avec goûter. L'accueil de loisirs périscolaire fonctionnera les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 11h40 à 13h40 avec repas et de 16h10 à 18h30 avec goûter, et le mercredi de 8h00 à 18h30 avec repas et goûter (environ 35 enfants).

  Accueil de loisirs extrascolaire fonctionnant durant les vacances de la Toussaint, d'hiver, de printemps (environ 25 enfants) et 5 semaines durant les vacances d'été (environ 35 enfants).

  Animation socio-éducative pour une dizaine adolescents entre 10 à 14 ans avec pour objectif d'animer un pôle dans lequel les jeunes concernés trouvent un lieu identifié de rencontres et d'échanges et la possibilité d'élaborer des projets en commun. Permanence d'accueil, hors congés scolaires : mercredi de 14h00 à 18h00 et vendredi de 16h00 à 22h00. Accueil fonctionnant durant les vacances de la Toussaint, d'hiver, de printemps et 5 semaines durant les vacances d'été.
  D'autres horaires d'ouverture peuvent être mis en place selon les manifestations (au moins 3 dans l'année) ou en lien avec les évènements communaux.

  Les horaires et périodes d'ouverture des accueils pourront être adaptés en cours d'exécution, notamment en fonction de la fréquentation constatée.

Plobsheim
ATTRACTIVE, SOLIDAIRE, ENGAGÉE

8. **Condition de participation : Composition du dossier des candidats :**
   - Lettre de candidature (formulaire DC 1)
   - Déclaration du candidat (formulaire DC2)
   - Pouvoir et/ou délégation de pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat
   - Extrait K Bis ou document similaire datant de moins de 3 mois
   - Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14
   - Déclaration sur l'honneur attestant que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-21 et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-8, sont exacts
   - Attestation de régularité fiscale émanent de la direction générale des finances publiques
   - Attestations de régularité sociale et de vigilance délivrées par les organismes chargés du recouvrement des cotisations sociales
   - Attestations d'assurance en cours de validité
   - Présentation des garanties professionnelles et financières du candidat, ainsi que les moyens humains, matériels et techniques lui permettant d'assurer l'exécution, l'inclusion des enfants en situation de handicap, la continuité du service et l'égalité des usagers devant le service public
   - Bilans et comptes de résultat des 3 derniers exercices,
   - Dossier de références récentes (2022 à 2026) indiquant le descriptif de la prestation, le mode de fonctionnement, le montant des prestations exécutées, la date, le destinataire public ou privé et le cas échéant la nature du contrat (concession ou marché public).
   - Note de motivation sur les conditions dans lesquelles le candidat entend mener à bien l'ensemble de l'activité déléguée

9. **Examen et admission des candidatures**

La commission de délégation de service public examinera les garanties professionnelles, techniques et financières des candidats, leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers et, au vu des déclarations sur l'honneur et des justificatifs exigés, le respect de leurs obligations légales et réglementaires. Elle appréciera également leur capacité à accueillir les enfants et les jeunes en situation de handicap.

La commission dressera la liste des candidats admis à présenter une offre. Les candidats admis seront invités à remettre leur offre via le profil d'acheteur, où le dossier de consultation leur sera adressé gratuitement. Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats.

10. **Date limite de réception des candidatures et modalités de dépôt :**

MERCREDI 06 JANVIER 2027 A 12 HEURES

Le dépôt des candidatures et les demandes d'informations complémentaires doivent être déposées sur : https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/entreprise

11. **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de STRASBOURG – 31 avenue de la Paix – 67000 STRASBOURG / Tél : 03.88.21.23.23 – Mail : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

12. **Date de publicité :** 25 novembre 2026

Michèle LECKLER
Maire